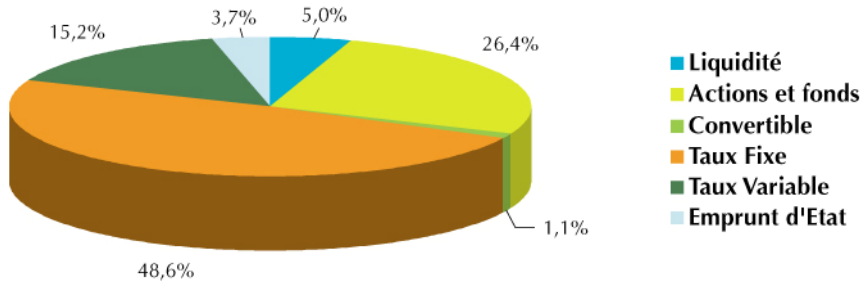


ALTIVALOR

Objectif de Gestion : le fonds Altivalor vise à obtenir une appréciation du capital investi, sur un horizon de placement de 5 ans, par le biais d'une gestion dynamique, réactive, flexible et discrétionnaire, sans à priori de style ni de taille.

Répartition du portefeuille d'Altivalor au 30 septembre 2011

source interne



Performances en % du fonds Altivalor (part C) au 30 Septembre 2011 :

Performance 2010	Depuis la dernière VL * 2010	3 ans
6,30%	-9,55%	+ 5,78%

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 17 juillet 2007 et créé le 14 septembre 2007. La performance sur 5 ans ne peut être renseignée.

* Valeur Liquidative

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Forme juridique : FCP de droit français

Classification AMF : FCP Diversifié

Code ISIN : FR0010489542 (capitalisation) / FR0010510370 (distribution)

Commercialisateur : CONSERVATEUR FINANCE

Société de gestion : GESTION VALOR

Centralisateur des ordres de souscriptions-rachats : Conservateur Finance

Établissements en charge de la tenue des registres des parts (passif de l'OPCVM) : Conservateur Finance

Dépositaire des OPCVM : Caceis Bank

Gestionnaire administratif et comptable des OPCVM par délégation : Caceis Fastnet

Durée de placement recommandée : 5 ans

Taux de frais de fonctionnement et de gestion maximum, mentionnés sur le prospectus : 1,5 % TTC maximum de l'actif net

Pour plus de précisions, se reporter aux prospectus simplifié ou complet de l'OPCVM.

Information sur la rémunération

Conformément aux dispositions réglementaires visant à informer le client sur l'existence de rémunérations, leur nature et leur montant, vous sont communiquées ci-après tant les commissions perçues par Conservateur Finance que celles versées à ses démarcheurs bancaires et financiers :

- Conservateur Finance est rémunéré pour la distribution des OPCVM de Gestion Valor par une commission de placement, versée par la société de gestion sur ses frais de gestion, sans incidence financière pour le souscripteur.

Indépendamment de la classification de l'OPCVM, le taux de rétrocession de commissions perçues et reversées par Conservateur Finance à ses démarcheurs ne peut excéder 30 % des frais de gestion annuels.

Des informations plus détaillées peuvent être fournies par Conservateur Finance au souscripteur à première demande de sa part adressée au siège social.